

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



14 novembre 2023

N° 12

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 45,
- Sportivité semaine 45,
- Rectificatif résultat,
- Sanctions,
- Rédaction feuilles de match,
- Coupe Haute Garonne - Henri Crespin,
- Calendrier semaines 47 et 48,

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 novembre 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.**
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club).**

Jusqu'au 01/12/2023, vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

Passé cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon)

IMPORTANT : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.**



DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER (avant le 27/11)

AS DRT	Manque photo sur carton blanc du joueur NAYROLLES Yoann
CHIPIRONS OL.	Manque carton blanc du joueur JALLET Anaël (Fenouillet F7)
FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain , (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien (AZF F7)
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Manque photo sur carton blanc du joueur GIRARD Corentin
NIMBA OT	Manque copie pièce d'identité du joueur DIALLO Saikou
FC POTO	Manque carton blanc du joueur DOUCOURE Tama

SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	20/11 (2)			18/12
ALTRAN FOOT	30/10 (23)	-	13/11 (23)	27/11
	13/11 (1)	-		11/12
FC BALEC	30/10 (23)	-	10/11 (23)	27/11
	30/10 (1)	-	13/11 (1)	27/11
FC CANTOU'LOUSAIN	23/10 (34)	-	09/11 (34)	20/11
CHU TOULOUSE FC	06/11 (1)			04/12
ASC CNES	30/10 (27)	-		27/11
CHIPIRONS O.	23/10 (27)	-		20/11
CONFLUENT L-P	20/11(22)	-		27/11
AS DRT	13/11 (2)	-		11/12
AS EVOTEC	30/10 (1)	-		27/11
	06/11 (4)	-		04/12
FORZA VIOLA FC	30/10 (9)	-		27/11
	20/11 (21)	-		27/11
ASFP LUSITANOS	30/10 (22)	-		27/11
	20/11 (2)	-		27/11
FREESCALE	23/10 (18)	-		20/11
	30/10 (3)	-		27/11
	20/11 (1)	-		27/11

AGATE FC	30/10 (8)	-		27/11
	20/11 (7)	-		27/11
INTERNAT FC	20/11 (6)			18/12
	20/11 (2)	Manque photo (2)		18/12
IO TEAM	30/10 (18)	-		27/11
	20/11 (9)	-		27/11
LABEGE INTER FC	30/10 (6)	-	13/11 (6)	27/11
SHADOCKS DE SEILH	13/11 (4)	-		11/12
VIEILLES CANAILLES	30/10 (21)	-	10/11 (21)	27/11
AS MATRA	20/11 (1)	-		18/12
MECAP FC	30/10 (25)	-		27/11
NIMBA OT	30/10 (18)	-		27/11
	30/10 (1)	Manque photo (1)		27/11
FC POTO	13/11 (25)	-		11/12
	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
	20/11 (3)	-		18/12
SAINT ALBAN	23/10 (4)	-	10/11 (4)	20/11
AS ST LOUP CAMMAS	13/11 (1)	-		11/12
SB FC LAUNAGUET	13/11 (18)	-	13/11 (18)	11/12
	20/11 (2)			18/12
SOPRA STERIA FOOT	13/11 (6)	-		11/12
ATHLETICO TOLOSA	13/11 (1)	-		11/12

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS

SEMAINE 44 DU 30/10/2023 AU 03/11/2023

Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5

FC CANTOU'LOUSAIN		Remis		AJ SAINT-EXUPERY	
SAINT-ALBAN	3	-	2	FORZA VIOLA FC	
PASPORT		Remis		AS SAINT-LOUP CAMMAS	

Coupe Occitane : Poule A - Tour 5

LES SHADOCKS DE SEILH	1	-	2	USEMA COLOMIERS	
CHU TOULOUSE FC	2	-	2	ASFP LUSITANOS	
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		SOPRA STERIA FOOT	

Coupe Occitane : Poule B - Tour 5

LABEGE INTER FC	3	-	5	ASC CNES	
SB FC LAUNAGUET		Remis		AS MATRA	
ALTRAN FOOT	4	-	2	FC POTO	

Coupe Occitane : Poule C - Tour 5

AS DRT	5	-	3	INTERNAT FC	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	6	FC BALEC	
TOULOUSE SA		Remis		CONFLUENT-LP	

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5

MECAP FC	0	-	0	FREESCALE	
ASCA	0	-	0	IO TEAM	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	3	CHIPIRONS O.	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 44 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 45

CINQ sorties temporaires, **CINQ** avertissements et **UNE** exclusion (pour deux sanctions) pour **HUIT** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 41 DU 09/10/2023 AU 13/10/2023

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

AGATE FC		Remis		AS MATRA	
----------	--	--------------	--	----------	--

SANCTIONS

Rencontre AS DRT / INTERNAT FC du 08/11/2023 - Coupe occitane - Poule C - Tour 5 :

Pour " *ENERVEMENT* "

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour " *GESTE DEPLACE SANS INSULTE* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre,

Ce qui entraîne

- EXCLUSION -

GORNES Hugo, licence n° 0382687 (INTERNAT FC)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

REDACTION FEUILLES DE MATCH

Certaines équipes ne s'appliquent pas pour remplir les feuilles de match. C'est une véritable catastrophe et nous avons beaucoup de mal à les déchiffrer durant le contrôle.

Vous devez écrire les **NOMS en MAJUSCULES** et **TELS QUE NOTES SUR LA CARTE LICENCE** (en respectant l'ordre pour les noms composés).

Ne nous obligez pas à mettre les amendes.

COUPE HAUTE GARONNE - HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le **lundi 4 décembre à 19h** au siège de la commission.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

SEMAINE 47 DU 20/11/2023 AU 24/11/2023

Trophée des Champions 2023 : Finale

FC CANTOU'LOUSAIN AGATE FC Lardenne Synthé Me 22/11 19h45

RATTRAPAGES

Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 2 (remis du 03/10)

PASPORT FORZA VIOLA Stadium n°4 Synthé Je 23/11 20h15

Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)

ATHLETICO TOLOSA B SOPRA STERIA FOOT Sordelo St Me 22/11 19h45

Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (remis du 24/10)

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 21/11 19h45

Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (à rejouer du 25/10)

LABEGE INTER FC ALTRAN FOOT Blagnac Baradels Syn Je 23/11 21h00

Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (remis du 27/10)

FC POTO SB FC LAUNAGUET Lardenne Synthé Ve 24/11 20h00

Coupe Occitane : Poule C - Tour 5 (remis du 10/11)

TOULOUSE SA CONFLUENT LP Sordelo St Ve 24/11 19h45

Division : Honneur – Journée 3 aller (remis du 02/11)

FREESCALE FC BALEC Sordelo Hb Je 23/11 19h45

Division : Promotion – Journée 3 aller (remis du 30/10)

CHIPIRONS OL AS ST-LOUP-CAMMAS Fenouillet collège Syn Me 22/11 20h00

Division : Promotion – Journée 3 aller (remis du 02/11)

VIEILLES CANAILLES AS EVOTEC Sordelo Hb Me 22/11 19h45

SEMAINE 48 DU 27/11/2023 AU 01/12/2023

Division : Excellence - Journée 5 aller

ATHLETICO TOLOSA B PASPORT F. Sastre Synthé Lu 27/11 19h45

FC CANTOU'LOUSAIN FORZA VIOLA FC UT3 Paul Sabatier Hb Ve 01/12 20h00

USEMA COLOMIERS TOULOUSE SA Capitany Synthé Me 29/11 20h00

FC POTO MECAP FC Lardenne Synthé Ve 01/12 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller

ASC CNES ALTRAN FOOT Ramonville Hb Ma 28/11 19h45

SAINT-ALBAN AS MATRA St Alban Coudon Hb Lu 27/11 20h30

AJ SAINT EXUPERY LABEGE INTER FC Pompertuzat Hb Me 29/11 20h30

SHADOCKS DE SEILH AGATE FC Seilh Synthé Ve 01/12 20h45

Division : Honneur - Journée 5 aller

IO TEAM ATHLETICO TOLOSA A Sordelo Hb Me 29/11 19h45

ASFP LUSITANOS NIMBA OT St Alban Coudon Hb Me 29/11 20h30

FREESCALE AS DRT Lardenne Synthé Me 29/11 19h45

FC BALEC INTERNAT FC Fenouillet Plage Hb Lu 27/11 20h00

Exempt : SB FC LAUNAGUET

Division : Promotion - Journée 5 aller

CONFLUENT L.P. SOPRA STERIA FOOT Pinsaguel Hb Lu 27/11 20h30

AS ST LOUP CAMMAS AS MATRA 2 St Genies Bellevue Hb Lu 27/11 20h30

AS EVOTEC CHIPIRONS OL Fenouillet Collège Syn Me 29/11 20h00

VIEILLES CANAILLES ASCA Beaupuy Hb Me 29/11 20h15

Exempt : CHU TOULOUSE FC

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



21 novembre 2023

N° 13

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 46,
- Sportivité semaine 46,
- Sanctions,
- Coupe Haute Garonne - Henri Crespin,
- Calendrier semaines 48 et 49,

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 novembre 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 5) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.**
- 6) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 7) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 8) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club).**



Jusqu'au 01/12/2023, vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

Au-delà de cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon).



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

AS DRT	Manque photo sur carton blanc du joueur NAYROLLES Yoann
INTERNAT FC	Manque photo sur carton blanc du joueur GIRARD Corentin
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur SOUMAH Mohamed Lamine Manque copie pièce d'identité du joueur DIALLO Saikou



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant le **04/12**)

CHIPIRONS OL.	Manque carton blanc du joueur JALLET Anaël (Fenouillet F7) Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023
FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain , (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 11 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023
FC POTO	Manque carton blanc du joueur DOUCOURE Tama Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	20/11 (2)			18/12
ALTRAN FOOT	13/11 (1)	-		11/12
CHU TOULOUSE FC	06/11 (1)			04/12
ASC CNES	30/10 (27)	-	15/11 (27)	27/11
CHIPIRONS O.	06/11 (29)	-		04/12
CONFLUENT L-P	06/11(22)	-		04/12
AS DRT	13/11 (2)	-		11/12
AS EVOTEC	06/11 (5)	-		04/12
FORZA VIOLA FC	06/11 (31)	-		04/12
	27/11 (1)	-		18/12
ASFP LUSITANOS	30/10 (24)	-	20/11 (24)	27/11
FREESCALE	06/11 (22)	-		04/12
AGATE FC	30/10 (15)	-	22/11 (15)	27/11
INTERNAT FC	20/11 (6)			18/12
	20/11 (2)	Manque photo (2)		18/12
IO TEAM	06/11 (27)	-		04/12
SHADOCKS DE SEILH	13/11 (4)	-		11/12
AS MATRA	20/11 (1)	-	20/11 (1)	18/12
MECAP FC	30/10 (25)	-	22/11 (25)	27/11
NIMBA OT	06/11 (18)	-		04/12
	06/11 (1)	Manque photo (1)		04/12
FC POTO	13/11 (28)	-		11/12
	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
AS ST LOUP CAMMAS	13/11 (1)	-		11/12
SB FC LAUNAGUET	20/11 (2)			18/12
SOPRA STERIA FOOT	13/11 (6)	-	20/11 (6)	11/12
ATHLETICO TOLOSA	13/11 (1)	-		11/12

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS

SEMAINE 46 DU 13/11/2023 AU 17/11/2023

Division : Excellence - Journée 4 aller

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	1	MECAP FC
TOULOUSE SA	1	-	6	FC CANTOU'LOUSAIN
FORZA VIOLA FC	1	-	3	USEMA COLOMIERS
PASPORT	6	-	2	FC POTO

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller

ASC CNES	3	-	2	SHADOCKS DE SEILH
SAINT ALBAN	3	-	1	AJ SAINT EXUPERY
LABEGE INTER FC	0	-	3	AS MATRA
ALTRAN FOOT	10	-	1	AGATE FC

Division : Honneur - Journée 4 aller

ASFP LUSITANOS	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA A
AS DRT	5	-	0	IO TEAM
SB FC LAUNAGUET	3	-	3	FREESCALE
INTERNAT FC	6	-	2	NIMBA OT

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion - Journée 4 aller

AS EVOTEC	4	-	1	CHU TOULOUSE FC
ASCA	3	-	2	AS MATRA 2
AS SAINT LOUP CAMMAS		Remis		SOPRA STERIA FOOT 
CHIPIRONS OL.	3	-	0	CONFLUENT L-P

Exempt : LES VIEILLES CANAILLES

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 44 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 46

TROIS sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour double sanction) pour **QUINZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FORZA VIOLA FC / USEMA COLOMIERS du 16/11/2023 - Excellence - Journée 4 aller :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*" - EXCLUSION -
(**ART 32 - §C - a**),

BERNOCCO Lucas, licence n° 0062074 (FORZA VIOLA FC)
- **UN (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre INTERNAT FC / NIMBA OT du 13/11/2023 - Honneur - Journée 4 aller :

Suite à la réception du rapport du joueur, lecture de celui-ci, et en l'absence de celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §B - e**), décide :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -, puis
Pour "*CONTESTATION DES DECISIONS DE L'ARBITRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre,

Ce qui entraîne - EXCLUSION -

BALDE Mamadou Lamine, licence n° 0234236 (NIMBA OT)
- **UN (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre ASFP LUSITANOS / ATHLETICO TOLOSA A du 15/11/2023 - Honneur - Journée 4 aller :

Pour "*PROPOS INCORRECTS*" - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n° 0014085, (ASFP LUSITANOS)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/11/2023.**

Rencontre CHIPIRONS OL / CONFLUENT LP du 15/11/2023 - Promotion - Journée 4 aller :

Pour " *TAGLE DANGEREUX* " - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/10/2023
(ART 32 - §B - f),

BEAUVENTRE Melvin, licence n° 0292783, (CONFLUENT LP)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/11/2023

COUPE HAUTE GARONNE - HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le **lundi 4 décembre à 18h** au siège de la commission.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

SEMAINE 48 DU 27/11/2023 AU 01/12/2023

Division : Excellence - Journée 5 aller

ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	F. Sastre Synthé	Lu 27/11	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 01/12	20h00
USEMA COLOMIERS	TOULOUSE SA	Capitany Synthé	Me 29/11	20h00
FC POTO	MECAP FC	Lardenne Synthé	Ve 01/12	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller

ASC CNES	ALTRAN FOOT	Ramonville Hb	Ma 28/11	19h45
SAINT-ALBAN	AS MATRA	St Alban Coudon Hb	Lu 27/11	20h30
AJ SAINT EXUPERY	LABEGE INTER FC	Pompertuzat Hb	Me 29/11	20h30
SHADOCKS DE SEILH	AGATE FC	Seilh Synthé	Ve 01/12	20h45

Division : Honneur - Journée 5 aller

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 29/11	19h45
ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 29/11	20h30
FREESCALE	AS DRT	Lardenne Synthé	Me 29/11	19h45
FC BALEC	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 27/11	20h00

Exempt : SB FC LAUNAGUET

Division : Promotion - Journée 5 aller

CONFLUENT L.P.	SOPRA STERIA FOOT	Pinsaguel Hb	Lu 27/11	20h30
AS ST LOUP CAMMAS	AS MATRA 2	St Genies Bellevue Hb	Lu 27/11	20h30
AS EVOTEC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 29/11	20h00
VIEILLES CANAILLES	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/11	20h15

Exempt : CHU TOULOUSE FC

SEMAINE 49 DU 04/12/2023 AU 08/12/2023

Division : Excellence - Journée 6 aller

FORZA VIOLA FC	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium B.Taton Syn	Je 07/12	20h15
PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	Remis		
MECAP FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol Synthé	Lu 04/12	20h00
TOULOUSE SA	FC POTO	R. Barran Hb	Ve 08/12	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller

AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 05/12	19h45
LABEGE INTER FC	SAINT-ALBAN	Deyme Hb	Ve 08/12	20h00
AS MATRA	AJ SAINT EXUPERY	Remis		
ALTRAN FOOT	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Je 07/12	21h00

Division : Honneur - Journée 6 aller

SB FC LAUNAGUET	INTERNAT FC	Remis		
NIMBA OT	AS DRT	Sordelo St	Je 07/12	19h45
FREESCALE	IO TEAM	Argoulets St	Je 07/12	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 06/12	19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion - Journée 6 aller

CHU TOULOUSE FC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 06/12	20h15
AS MATRA 2	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 06/12	20h00
SOPRA STERIA FOOT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Je 07/12	19h45
AS EVOTEC	CONFLUENT L.P.	Pinsaguel Hb	Lu 04/12	20h30

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

(ATTENTION joue en rattrapage => voir ci-dessous)

RATTRAPAGES

Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5 (remis du 10/11)

FC CANTOU'LOUSAIN	AJ SAINT EXUPERY	Lardenne Synthé	Me 06/12	19h45
-------------------	------------------	-----------------	----------	-------

Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5 (remis du 08/11)

PASPORT	AS ST LOUP CAMMAS	R. Barran Hb	Ma 05/12	19h45
---------	-------------------	--------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule B - Tour 5 (remis du 09/11)

SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 04/12	20h00
-----------------	----------	--------------	----------	-------